

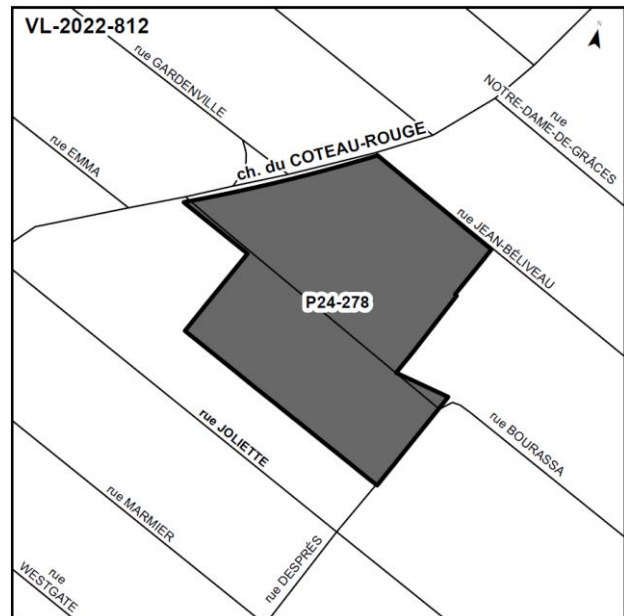
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2022-812 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre l'usage Habitation multifamiliale (H3) dans la zone P24-278 dans le cadre de programmes de logements sociaux (district du Coteau-Rouge).*

La zone concernée P24-278 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 10 janvier 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 14 décembre 2022.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil